ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Loire

Question écrite n° 5721

Texte de la question

M Theo Vial-Massat attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur la situation de l'usine Ascometal de Saint-Etienne. L'usine Ascometal du Marais, a Saint-Etienne, est actuellement menacee de fermeture. Une solution industrielle, qui avait ete elaboree par la direction en 1986 avec effet en 1988-1989, est actuellement soutenue par le personnel et ses syndicats. Ce projet prevoit une usine mixte d'aciers speciaux et d'aciers courants permettant une production annuelle de 300 000 tonnes d'aciers liquides, soit 250 000 tonnes de produits finis. Ce projet developpe une production d'aciers longs qui n'existe pas dans le Sud de la France, puisque 95 p 100 de la consommation du Sud-Est est importee, grevant fortement la balance commerciale de notre pays. Ce projet industriel est viable et coute moins cher que le plan social de licenciements et d'aggravation du chomage. Aujourd'hui, dans la Loire, on ne peut accepter une reponse basee sur une reconversion. En effet, la Loire connait les effets reels de la reconversion des Houilleres et de l'industrie siderurgique. Le resultat de cette reconversion, c'est le plus fort taux de chomage de la region Rhone-Alpes. Compte tenu de tous ces elements, il lui demande d'indiquer clairement une reponse a la question suivante : oui ou non, l'entreprise nationalisee Usinor est-elle prete a mettre en oeuvre le projet industriel pour Ascometal soutenu par le personnel, les cadres et les syndicats d'Ascometal ?

Texte de la réponse

Reponse. - Ascometal, qui est confronte sur ses marches a des concurrents europeens globalement surequipes, a enregistre pour l'exercice 1987 une perte courante de 440 MF, soit pres de 11 p 100 de son chiffre d'affaires. Malgre la conjoncture favorable tant au niveau de la demande que des prix, les efforts entrepris par le groupe Ascometal n'ont pu que permettre de ramener a 3,5 p 100 du chiffre d'affaires la perte courante du premier semestre de l'annee 1988. Afin de retrouver dans les meilleurs delais une situation positive qui seule pourra assurer son avenir, Ascometal a opte pour la mise en oeuvre d'un plan qui vise a retablir durablement sa competitivite. Ses choix ont pour objet simultanement de conforter ses metiers traditionnels dans les aciers speciaux, de maintenir en activite l'ensemble de ses sites et d'adapter sa capacite de production d'acier a ses marches previsibles. Le projet industriel concernant les usines de Fos et du Marais s'insere dans ce plan d'ensemble, qui a ete annonce en mai 1988 et qui prendra pleinement effet a la fin du premier semestre de 1989. Il convient de noter que la strategie d'adaptation des capacites de production d'acier pour produits longs, et notamment speciaux, retenue par Ascometal est egalement prise en compte par les groupes siderurgiques europeens. Dans le meme temps, Ascometal a mis en oeuvre un programme de formation-conversion visant au reclassement de ceux de ses agents dont l'emploi ne peut pas etre maintenu, en s'appuyant particulierement sur les actions des societes d'industrialisation du groupe Usinor-Sacilor et sur les mesures definies dans les conventions sociales de la siderurgie (CGPS et CPS).

Données clés

Auteur : M. Vial-Massat Th•o
Circonscription : - Communiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE5721

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5721
Rubrique : Siderurgie
Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3395